

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 17 août 2016.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 17 août 2016 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. David Alhot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. Gaëtan Gagné (Représentant Causapscal)  
M. Pierre D'Amours (représentant Amqui)  
M. Yves Labonté (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
Mme Nathalie Lévesque, directrice, service de génie municipal  
M. Guillaume Viel, directeur service de développement  
M. Ghislain Paradis, directeur service incendie  
M. Dominique Théberge, mécanicien, service incendie  
M. Bertin Denis, directeur, service d'aménagement et d'urbanisme

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2016-167      concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 17 août 2016**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2016-168      concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2016**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2016
4. Projet de centre administratif pour la MRC de La Matapédia et partenaires
  - 4.1. État de la situation et suivi et orientation du projet
  - 4.2. Étude de caractérisation (phase 2) – Mandat à GDH Consultants Ltée
  - 4.3. Résultats de l'appel d'offres pour services professionnels – Adjudication
5. Parc régional de Val-d'Irène
  - 5.1. Offre de service Mallette - Restructuration financière et organisationnelle de la corporation de Gestion du PRVD
  - 5.2. Plan de redressement de la situation financière du Parc régional de Val-d'Irène
6. Période de questions de l'assistance
7. Règlement N° 2016-13 relatif au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 – Adoption
8. Communication du service incendie
  - 8.1. Acquisition d'un camion incendie autopompe - Résultat de l'appel d'offres
  - 8.2. Règlement No 2016-14 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe - Adoption
9. Règlement no 2016-11 concernant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Matapédia et règlement no 2016-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matapédia – Avis de motion et présentation
10. Financement d'emprunt – Règlements N° 03-2006 et 2016-01
11. Appel d'offres pour le renouvellement des contrats de location de deux photocopieurs – Adjudication
12. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
  - 12.1. Décision sur une demande de dérogation mineure (Canton La Vérendrye)
  - 12.2. Consultation règlement 2016-10 modifiant le schéma d'aménagement

13. Reconstruction du pont Canton Jetté – TNO rivière Vaseuse
  - 13.1. Approbation d'une aide financière du programme du MFFP – Autorisation pour signature du protocole
  - 13.2. Montage financier de la réalisation du projet
14. Reconstruction de ponceaux Canton Jetté – TNO rivière Vaseuse
  - 14.1. Projet – Remplacement de ponceaux (2) de 700 mm
    - 14.1.1. Approbation d'une aide financière du programme du MFFP– Autorisation pour signature du protocole
    - 14.1.2. Montage financier de la réalisation du projet
    - 14.1.3. Autorisation pour réalisation des travaux en régie
  - 14.2. Projet – Remplacement de ponceaux (2) de 450 mm
    - 14.2.1. Autorisation pour réalisation des travaux en régie
15. Travaux d'amélioration du réseau routier dans les TNO
  - 15.1. Appel d'offres pour rechargement route Soucy SLM – Adjudication du contrat
  - 15.2. Appel d'offres pour rechargement Rang A Routhierville - Adjudication du contrat
16. Communication du service de foresterie - Projet de villégiature Lac Gauthier (TPI)
17. Rassemblement des 50 ans et plus 2017 à Amqui
18. Projet d'équipement de visio-conférence dans les bibliothèques municipales - Dépôt
19. Correspondance
20. Période de questions de l'assistance
21. Autres sujets :
  - 21.1. Prochaine rencontre – Séance ordinaire 14 septembre 2016, 19h30
  - 21.2. Rencontre de travail spéciale du conseil de la MRC du 18 août - Report
  - 21.3. Feuille de présences des membres du conseil de la MRC – Rappel
  - 21.4. Résolution d'appui à la municipalité de Saint-Damase concernant la fermeture du point de service de Desjardins
  - 21.5. Écocentres
  - 21.6. 5<sup>e</sup> édition du Grand prix cycliste de La Matapédia
  - 21.7. Rencontre avec la Sûreté du Québec
22. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2016**

#### **Résolution CM 2016-169                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016.

Adoptée.

### **4. PROJET DE CENTRE ADMINISTRATIF POUR LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET PARTENAIRES**

#### **4.1. État de la situation, suivi et orientation du projet**

#### **Résolution CM 2016-170                    concernant le projet de centre administratif pour la MRC - État de la situation, suivi et orientation du projet**

- |             |   |
|-------------|---|
| Considérant | que la MRC de La Matapédia a déposé auprès du MAMOT une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5.1, pour la construction d'un nouveau centre administratif pour la MRC et ses partenaires;  |
| Considérant | que le projet de la MRC est considéré prioritaire par le MAMOT pour l'obtention d'une subvention dans le cadre dudit programme;   |
| Considérant | que la MRC de La Matapédia a poursuivi ses démarches pour la réalisation du projet (évaluation foncière et géotechnique du terrain, règlement d'emprunt pour l'acquisition du terrain et les honoraires professionnels, appel d'offres pour services professionnels, demande de modification au zonage auprès de la Ville d'Amqui, visite du centre administratif de la MRC du Kamouraska, demande d'admissibilité auprès de la TECQ, suivi auprès des locataires anticipés, etc.); |
| Considérant | que le conseil municipal de la Ville d'Amqui a adopté en juillet le premier règlement relatif à la demande de modification de zonage de la MRC, mais qu'il a décidé de reporter la consultation publique et l'adoption de second projet de règlement lors de sa séance du 1 <sup>er</sup> août 2016;  |
| Considérant | que certaines municipalités souhaitent que la MRC examine d'autres alternatives à la construction d'un nouveau bâtiment, présente le projet à la population et obtienne l'appui des conseils municipaux dans l'avancement de ce projet.   |

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, sur un vote demandé par M. Michel Chevarie, il est résolu à la double majorité d'approuver la recommandation du Comité administratif concernant le suivi du projet de centre administratif de la MRC qui se détaille comme suit :

1. de conserver le siège social de la MRC sur le territoire de la Ville d'Amqui, et ce pour des raisons d'accessibilité pour la clientèle et les représentants des municipalités;
2. de demander une rencontre avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour discuter des options disponibles répondant à l'ensemble des besoins de la MRC sur le territoire de la ville d'Amqui;

3. de tenir une séance publique d'information afin de présenter le projet de nouveau centre administratif de la MRC;
4. d'établir un montage financier du projet prévoyant d'autres aides financières potentielles pour diminuer la part de la MRC dans le projet et le recours à d'autres revenus anticipés de la MRC, tels une partie des revenus de la MRC générés par les parcs éoliens bas-laurentiens qui entreront en service en 2017 et 2018 et ce afin de ne pas engendrer d'augmentation de quotes-parts affectées aux locaux de la MRC ;
5. de mandater la firme GHD Consultant Ltée pour réaliser l'étude de caractérisation phase 2, en demandant le dépôt du rapport pour la séance du conseil de septembre 2016;
6. de demander à la Ville d'Amqui de poursuivre les procédures de modification au règlement de zonage;
7. de reporter en septembre la décision concernant l'adjudication des contrats pour les services professionnels pour les plans et devis (architecture et ingénierie).

Adoptée.

#### **4.2. Étude de caractérisation (phase 2) – Mandat à GDH Consultants Ltée**

##### **Résolution CM 2016-171      concernant l'octroi d'un mandat à GDH consultants Ltée**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'accepter l'offre de service de GHD Consultants Ltée pour l'étude de caractérisation phase 2 du site projeté pour le centre administratif de la MRC de La Matapédia au montant de 17 420 \$ plus taxes.

Adoptée.

#### **4.3. Résultats de l'appel d'offres pour services professionnels – Adjudication**

La MRC a reçu 4 soumissions en architecture et 5 en ingénierie dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels reliés à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux du projet de centre administratif. Les firmes ayant obtenu la meilleure note sont :

- |                  |                 |            |        |        |                               |
|------------------|-----------------|------------|--------|--------|-------------------------------|
| • Architecture : | Goulet & Lebel, | pointage : | 13.17, | Prix : | 99 924.77 \$, taxes incluses  |
| • Ingénierie :   | LGT,            | pointage : | 8.98,  | Prix : | 152 341.88 \$, taxes incluses |

L'adjudication de ces contrats sera effectuée à la séance ordinaire de septembre.

### **5. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE**

#### **5.1. Offre de service Mallette - Restructuration financière et organisationnelle de la Corporation de Gestion du Parc régional de Val-d'Irène**

##### **Résolution CM 2016-172      concernant le Parc régional de Val-d'Irène- Offre de service Mallette - Restructuration financière et organisationnelle de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'approuver l'offre de service de Mallette soumise à la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène pour un mandat de restructuration financière et organisationnelle des opérations du Parc régional de Val-d'Irène ;
2. de demander à la Corporation de déposer une demande d'aide financière au Centre local d'emploi pour le financement de ce mandat et d'accepter de financer le solde non subventionné.

Adoptée.

#### **5.2. Plan de redressement de la situation financière du Parc régional de Val-d'Irène**

Tel que mentionné précédemment, une injection de fonds importants sera nécessaire à moyen terme pour redresser la situation financière de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène ; le mandat confié à Mallette nous permettra de préciser le montant requis, mais on doit s'attendre à une somme tournant autour de 700 000 \$ ; un montage financier sera aussi préparé pour identifier les sources de financement de ce plan de redressement, mais il est à prévoir qu'un règlement d'emprunt de la MRC pourrait être nécessaire pour en combler une partie; une vérification de la possibilité d'emprunter dans un tel contexte est en cours auprès du MAMOT ; un avis de motion est requis en prévision d'un tel règlement.

##### **Avis de motion CM 2016-173      relatif à un règlement d'emprunt visant le redressement financier du Parc régional de Val-d'Irène**

Avis de motion est donné par M. Martin Landry à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement prévoyant un emprunt pour combler une partie du plan de redressement financier du parc régional de Val-d'Irène sera présenté pour adoption.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

- M. Pierre-Luc Denoncourt : adresse au préfet des questions portant sur la situation financière du Parc régional de Val-d'Irène;
- Mme Guylaine Boily : adresse au préfet une question portant sur la réalisation de projet de nouveau centre administratif de la MRC;
- Mme Mélanie Turcotte : Appuie l'équipe et les dirigeants du Parc régional de Val-d'Irène dans leurs efforts pour le fonctionnement de la station;
- M. Francis Tremblay : Adresse des commentaires concernant la situation de la station
- M. André Gaudet : Adresse une question concernant une éventuelle augmentation des taxes scolaires si la MRC déménage;
- M. Chabot : Adresse un commentaire sur les dépassements de coûts lors de projets de construction tel celui du centre administratif de la MRC;
- Mme Raymonde Couture : Adresse une question concernant l'embauche des architectes et ingénieurs pour l'élaboration du projet de centre administratif de la MRC et sur les coûts du projet vs les locataires prévus;
- M. Pierre-Luc Denoncourt : Adresse une question concernant les coupures de personnel au Parc régional de Val-d'Irène.

## 7. RÈGLEMENT N° 2016-13 RELATIF AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2016-2020 – ADOPTION

### Résolution CM 2016-174                    **concernant l'adoption du règlement no 2016-13 relatif au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte le règlement N° 2016-13 relatif au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 et que ce dernier soit annexé audit règlement pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

## 8. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

### 8.1. Acquisition d'un camion incendie autopompe - Résultat de l'appel d'offres

#### Résolution CM 2016-175                    **concernant un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion autopompe - Adjudication**

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission de Techno Feu Inc. 1200° au montant de 392 601.80 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion-pompe 2017 E-ONE; cette soumission est conforme et la seule reçue dans le cadre d'un appel d'offres public tenu à cet effet. L'acceptation de la soumission et la commande sont conditionnelles à l'approbation du règlement d'emprunt N° 2016-14 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée.

#### Résolution CM 2016-176                    **concernant un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion autopompe – Crédit sur le prix de soumission de Techno Feu Inc. 1200**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'accepter les crédits suivants sur le prix de la soumission de Techno Feu Inc. 1200 pour la fourniture d'un camion autopompe 2017, E-ONE, selon les conditions énoncées :

- Transmission d'une résolution conditionnelle (à l'approbation du MAMOT du règlement d'emprunt) le 18 août : 2 200 \$
- Remise de la garantie de soumission avec l'adjudication conditionnelle : 1 750 \$
- Crédit total : 3 950 \$, avant taxes

Adoptée.

### 8.2. Règlement No 2016-14 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe - Adoption

#### Résolution CM 2016-177                    **concernant l'adoption du règlement no 2016-14 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe**

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. David Althot, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte le règlement no 2016-14 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe.

Adoptée.

**9. RÈGLEMENT NO 2016-11 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET RÈGLEMENT NO 2016-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

**Avis de motion CM 2016-178 relatif au code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet de la MRC de La Matapédia**

Avis de motion est donné par Mme Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia, à l'effet que, lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no 2016-11 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet de la MRC de La Matapédia.

Madame Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia, présente ensuite le projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet.

**Avis de motion CM 2016-179 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matapédia**

Avis de motion est donné par Mme Chantale Lavoie, à l'effet que, lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no 2016-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie présente ensuite le projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux employés de la MRC.

**10. FINANCEMENT D'EMPRUNT – RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 03-2006 ET 2016-01**

**Résolution CM 2016-180 concernant le financement des emprunts des règlements N<sup>OS</sup> 03-2006 et 2016-01**

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu unanimement :

1. QUE la Municipalité régionale de comté de La Matapédia accepte l'offre qui lui est faite de Desjardins Vallée de La Matapédia pour son emprunt par billets en date du 24 août 2016 au montant de 295 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 03-2006 et 2016-01. Ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>56 300 \$</b>	<b>2.33 %</b>	<b>24 août 2017</b>
<b>57 700 \$</b>	<b>2.33 %</b>	<b>24 août 2018</b>
<b>59 000 \$</b>	<b>2.33 %</b>	<b>24 août 2019</b>
<b>60 400 \$</b>	<b>2.33 %</b>	<b>24 août 2020</b>
<b>61 700 \$</b>	<b>2.33 %</b>	<b>24 août 2021</b>

2. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée.

**Résolution CM 2016-181 concernant le financement des emprunts des règlements N<sup>O</sup> 03-2006 et 2016-01**

ATTENDU QUE conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite emprunter par billet un montant total de 295 100 \$:

<b>Règlements d'emprunt n<sup>o</sup></b>	<b>Pour un montant de \$</b>
03-2006	208 100 \$
2016-01	87 000 \$

ATTENDU Qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. QU'un emprunt par billet au montant de 295 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 03-2006 et 2016-01 soit réalisé;
3. QUE les billets soient signés par la préfète) et le secrétaire-trésorier ;
4. QUE les billets soient datés du 24 août 2016;
5. QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

6. QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	56 300 \$
2018	57 700 \$
2019	59 000 \$
2020	60 400 \$
2021	61 700 \$(à payer en 2021)
2021	0 \$ (à renouveler)

Adoptée.

**11. APPEL D'OFFRES POUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS DE LOCATION DE DEUX PHOTOCOPIEURS – ADJUDICATION**

**Résolution CM 2016-182 concernant un appel d'offres photocopieurs - adjudication**

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. d'accepter la soumission de Balkans Madawaska Ltée pour la location de deux photocopieurs pour une durée de 60 mois au cout de Location :

143.35 / mois X 60 mois = 8 601 x 2 photocopieurs : 17 202 \$  
Entretien : Copie Noir et blanc : 0.0075\$ / copie  
Couleur : 0.065 \$ / copie

Cette soumission est la plus basse conforme reçue dans le cadre d'un appel d'offres à cet effet.

2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général à signer les contrats de location pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

**12. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

**12.1. Décision sur une demande de dérogation mineure (Canton La Vérendrye)**

**Résolution CM 2016-183 concernant un avis du conseil de la MRC sur une demande de dérogation mineure**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été adressée à la MRC par M. Jerry Fillion concernant la propriété sise à l'emplacement #11 dans le canton de La Vérendrye (matricule foncier # 4560-93-1015), dans la zone 75 F;

Considérant que le demandeur désire régulariser l'implantation d'une remise située à une distance de 2,70 mètres du bâtiment principal alors que la distance minimale prescrite par le règlement de zonage des territoires non organisés est de 3,00 mètres.

Considérant que le règlement numéro 07-2007 sur les dérogations mineures est en vigueur sur les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia;

Considérant que pour être accordée, une demande de dérogation mineure doit satisfaire aux conditions d'acceptation décrites à l'article 3.8 dudit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la MRC d'accorder ladite demande;

Considérant que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public a été publié le 13 juillet dernier pour inviter les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure à venir se faire entendre lors de la présente session du Conseil de la MRC;

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le conseil de la MRC accorde la demande de dérogation mineure.

Adoptée.

**12.2. Consultation règlement 2016-10 modifiant le schéma d'aménagement**

Le projet de règlement no 2016-10 est soumis à la consultation de la population. Au cours de cette assemblée, la Conseil de la MRC présente la modification proposée par ce projet de règlement et entend les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer. La modification proposée au schéma d'aménagement par le projet de règlement 2016-10 vise l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable afin de permettre la construction du pont P-18641 qui remplacera le pont P-04534 situé sur la route Saint-Edmond à l'ouest du Lac-au-Saumon. Le nouveau pont réalisé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec répondra aux normes de construction actuelles en plus de satisfaire aux critères concernant la sécurité du public, l'écoulement naturel des eaux, l'intégrité du territoire, la protection de l'environnement et l'intérêt public. Cette modification du schéma d'aménagement implique l'obligation pour la municipalité de Lac-au-Saumon de modifier sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte des dispositions contenues dans le projet de règlement no 2016-10.

Monsieur François Roussel demande quelle sera la durée des travaux. On précise que les travaux seront d'une durée de six mois.

### 13. RECONSTRUCTION DU PONT CANTON JETTÉ – TNO RIVIÈRE VASEUSE

#### 13.1. Approbation d'une aide financière du programme du MFFP – Autorisation pour signature du protocole

**Résolution CM 2016-184** concernant l'approbation d'une aide financière du programme du MFFP – Autorisation pour signature du protocole

Considérant que la MRC de La Matapédia a obtenu une confirmation d'aide financière du programme du MFFP « Travaux de restauration des traverses de cours d'eau pour la reconstruction du pont du canton Jetté dans le TNO rivière-vaseuse ;

Considérant que la MRC dispose des sommes nécessaires au paiement de sa part de travaux.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia le protocole d'entente ainsi que tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

#### 13.2. Montage financier de la réalisation du projet

**Résolution CM 2016-185** concernant la surveillance des travaux pour la reconstruction du pont du Canton Jetté – TNO rivière-vaseuse

Considérant que la MRC de La Matapédia a obtenu une confirmation d'aide financière du programme du MFFP « Travaux de restauration des traverses de cours d'eau pour la reconstruction du pont du Canton Jetté – TNO rivière-vaseuse ;

Considérant que l'aide financière du programme du MFFP est estimée à 109 930 \$

Considérant que le projet représente un investissement estimé à 169 500 \$ (taxes nettes) se détaillant comme suit :

Travaux (selon soumission retenue) :	159 505 \$
Honoraires plans devis et surveillance :	9 995 \$
<b>Total :</b>	<b>169 500 \$</b>

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu de financer la dépense associée à la reconstruction du pont du Canton Jetté – TNO rivière-vaseuse comme suit :

Aide financière (Programme MFFP) :	109 930 \$
Budget services professionnels et voirie TNO :	37 000 \$
Revenus additionnels TNO	2 570 \$
Surplus TNO	20 000 \$
<b>Total :</b>	<b>169 500 \$</b>

Adoptée.

### 14. RECONSTRUCTION DE PONCEAUX CANTON JETTÉ – TNO RIVIÈRE VASEUSE

#### 14.1. Projet – Remplacement de ponceaux (2) de 700 mm

##### 14.1.1. Approbation d'une aide financière du programme du MFFP – Autorisation pour signature du protocole

**Résolution CM 2016-186** concernant l'approbation d'une aide financière du programme du MFFP – Autorisation pour signature du protocole

Considérant que la MRC de La Matapédia a obtenu une confirmation d'aide financière du programme du MFFP « Travaux de restauration des traverses de cours d'eau pour la reconstruction d'un ponceau en parallèle de 750 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse ;

Considérant que la MRC dispose des sommes nécessaires au paiement de sa part de travaux.

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Marlène Landry, il est résolu d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia le protocole d'entente ainsi que tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

#### 14.1.2. Montage financier de la réalisation du projet

**Résolution CM 2016-187** concernant la surveillance des travaux pour la reconstruction d'un ponceau en parallèle de 750 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse.

Considérant que la MRC de La Matapédia a obtenu une confirmation d'aide financière du programme du MFFP « Travaux de restauration des traverses de cours d'eau pour la reconstruction d'un ponceau en parallèle de 750 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse ;

Considérant que l'aide financière du programme du MFFP est estimée à 4 720 \$ ;

Considérant que le projet de reconstruction d'un ponceau en parallèle de 750 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse représente un investissement estimé à 11 482 \$ (taxes nettes) se détaillant comme suit :

Travaux (selon soumission retenue) :	9 572 \$
Honoraires plans devis et surveillance :	1 910 \$
<b>Total :</b>	<b>11 482 \$</b>

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu de financer la dépense associée à la reconstruction d'un ponceau en parallèle de 750 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse comme suit :

Aide financière (Programme MFFP) :	4 720 \$
Revenus additionnels TNO	6 762 \$
<b>Total :</b>	<b>11 482 \$</b>

Adoptée.

#### 14.1.3. Autorisation pour réalisation des travaux en régie

**Résolution CM 2016-188** concernant l'autorisation pour réaliser les travaux en régie

Considérant que le service de foresterie est en mesure de superviser la réalisation des travaux de remplacement de ponceau ;

Considérant que des taux horaires ont été demandé aux Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. et aux Entreprises Georges Valois et que ces taux horaires sont semblables ;

Considérant que les services des Entreprises Georges Valois ont déjà été utilisés pour le remplacement de ponceaux dans le TNO de la Seigneurie du Lac-Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'autoriser la réalisation des travaux reconstruction d'un ponceau en parallèle de 750 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse en régie en utilisant les services des Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.

Adoptée.

### 14.2. Projet – Remplacement de ponceaux (2) de 450 mm

#### 14.2.1. Autorisation pour réalisation des travaux en régie

**Résolution CM 2016-189** concernant la surveillance des travaux pour la reconstruction de deux ponceaux de drainage de 450 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse

Considérant que deux ponceaux de drainage de 450 mm de Ø situés dans le canton Jetté – TNO rivière-vaseuse sont à reconstruire ;

Considérant qu'il n'y a aucun programme d'aide financière pour aider à la réalisation de ce type de travaux ;

Considérant qu'il est avantageux financièrement de réaliser ces travaux en même temps que les travaux de reconstruction d'un ponceau en parallèle de 750 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse ;

Considérant que le service de foresterie est en mesure de superviser la réalisation des travaux de remplacement de ponceau ;

Considérant que le projet de reconstruction de ces deux ponceaux de 450 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse représente un investissement estimé à 3 060 \$ (taxes nettes) se détaillant comme suit :

Travaux (selon soumission retenue) :	2 465 \$
Honoraires plans devis et surveillance :	595 \$
<b>Total :</b>	<b>3 060 \$</b>

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. d'autoriser la réalisation des travaux reconstruction de deux ponceaux de drainage 450 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse en régie en utilisant les services des Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.



2. de financer la dépense associée à la reconstruction de ces deux ponceaux de 450 mm de Ø dans le canton Jetté - TNO rivière-vaseuse:

Aide financière	:	0 \$
Revenus additionnels TNO		3 060 \$
<b>Total :</b>		<b>3 060 \$</b>

Adoptée.

## 15. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DANS LES TNO

### 15.1. Appel d'offres pour rechargement route Soucy SLM – Adjudication du contrat

**Résolution CM 2016-190** concernant l'adjudication d'un contrat pour les travaux de rechargement et de reprofilage de fossé de la route Soucy, Seigneurie du Lac Matapédia - 2016

- Considérant Que la MRC de La Matapédia est en charge des travaux d'amélioration des TNO ;
- Considérant Que tous ces travaux seront inclus dans la programmation déposée au MAMOT dans le cadre de la TECQ 2014-2018 ;
- Considérant Que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO ;

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat de rechargement et reprofilage de fossé de la route Soucy, Seigneurie du Lac Matapédia à Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. au montant de 139 023.17 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables);
2. de retrancher 15 % de la valeur des travaux afin de respecter le budget autorisé;
3. d'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O;
4. d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

### 15.2. Appel d'offres pour rechargement Rang A Routhierville - Adjudication du contrat

**Résolution CM 2016-191** concernant l'adjudication d'un contrat pour les travaux de rechargement rang A – TNO Routhierville

- Considérant Que la MRC de La Matapédia est en charge des travaux d'amélioration des TNO ;
- Considérant Que tous ces travaux seront inclus dans la programmation déposée au MAMOT dans le cadre de la TECQ 2014-2018 ;
- Considérant Que la soumission respecte le budget autorisé ;
- Considérant Que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation ;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat de rechargement et reprofilage du rang A - TNO Routhierville à Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. au montant de 46 221.16 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables);
2. d'autoriser Monsieur Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

## 16. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE - PROJET DE VILLÉGIATURE LAC GAUTHIER (TPI)

**Résolution CM 2016-192** concernant le projet de villégiature au lac Gauthier

- Considérant que la MRC a planifié un nouveau développement de villégiature (12 terrains) dans le secteur du lac Gauthier en partenariat avec la municipalité de Sainte-Érène qui avait adopté une résolution à cet effet (184-11-2015);
- Considérant que lors de la consultation avec l'arpenteur, il apparaît, suite à la réforme cadastrale, qu'il y a une pointe de terrain de tenure privée entre le chemin donnant accès au secteur du lac Gauthier, faisant que 6 terrains ne sont plus adjacents au chemin public;
- Considérant que le propriétaire de cette pointe de terrain n'est pas intéressé à vendre ce terrain pour le moment;

Considérant qu'il s'agit maintenant d'un projet modifié, que la municipalité de Sainte-Idrène a été consultée et qu'elle avise la MRC par résolution qu'elle retire sa participation financière à ce projet; par conséquent, la mise en œuvre de ce projet nécessiterait une participation financière du fonds TPI de 12 665 \$ pour la mise en disponibilité de 6 terrains de villégiature.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia se désiste du projet visant la mise en disponibilité de 6 terrains de villégiature sur les terres publiques intramunicipales de Sainte-Idrène, secteur du lac Gauthier.

Adoptée.

#### 17. RASSEMBLEMENT DES 50 ANS ET PLUS 2017 À AMQUI

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

#### 18. PROJET D'ÉQUIPEMENT DE VISIO-CONFÉRENCE DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES - DÉPOT

Le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent planifie un projet d'implantation des équipements de visioconférence dans toutes les bibliothèques municipales du Bas-Saint-Laurent. Un programme d'aide financière est disponible au ministère de la Culture et des Communications qui permettrait de financer jusqu'à 70 % des coûts, laissant une mise de fonds des municipalités intéressées d'environ 2 000 \$ chacune. M. Pascal St-Amand, conseiller en développement culturel à la MRC, a fait une analyse défavorable du projet. Un représentant du Réseau des bibliothèques est disponible pour rencontrer les représentants des municipalités intéressées par le projet. Le conseil de la MRC est invité à prendre connaissance des informations jointes et les municipalités seront sollicitées dans les prochaines semaines à participer à une rencontre et évaluer leur intérêt à participer au projet.

#### 19. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil de la MRC. Les membres du conseil sont invités à contacter M. Mario Lavoie pour toute question relative à celle-ci.

#### 20. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur François Roussel invite les élus de La Matapédia à se mobiliser pour contrer les fermeture de points de service de Desjardins sur le territoire de la MRC.

#### 21. AUTRES SUJETS

##### 21.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire 14 septembre 2016, 19h30

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 14 septembre à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

##### 21.2 Rencontre de travail spéciale du conseil du 18 août – Report

Le conseil de la MRC convient de reporter à l'automne la rencontre de travail spéciale du conseil prévue le 18 août.

##### 21.3 Feuille de présences des membres du conseil de la MRC – Rappel

Rappel est fait aux membres du conseil de remplir et remettre avant le 25 août leur feuille de présence aux comités de la MRC.

##### 21.4 Résolution d'appui à la municipalité de Saint-Damase concernant la fermeture du point de service de Desjardins

**Résolution CM 2016-193** concernant un appui à la municipalité de Saint-Damase concernant la fermeture du point de service de Desjardins

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu d'appuyer la municipalité de Saint-Damase dans ses démarches pour le maintien du point de service de Desjardins dans sa localité.

Adoptée.

##### 21.5 Écocentres

Monsieur Mario dénonce une problématique de déchets de béton sur le territoire et demande si l'Écocentre peut accueillir de telles matières. On précise que les Entreprises Michaud et fils (1982) inc. offre déjà le service. Le sujet sera amené au conseil d'administration de l'Écosite.

##### 21.6 5<sup>e</sup> édition du Grand Prix cycliste de La Matapédia

Monsieur Gaëtan Ruest remercie les municipalités concernées de leur implication de la tenue de la 5<sup>e</sup> édition du Grand prix cycliste de La Matapédia.

**21.7 Rencontre avec la Sûreté du Québec**

Monsieur Jean-Paul Bélanger demande à ce que soit rencontrés les représentants de la Sûreté du Québec concernant la présence d'effectifs sur le territoire. Ces derniers seront interpellés à ce sujet pour une rencontre à l'automne.

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution CM 2016-194      concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h40 .

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint